

Communiqué de presse

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du Groupe Ipsen du 6 juin 2007

Paris (France), le 6 juin 2007 – L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du Groupe Ipsen (Euronext : FR0010259150 ; IPN) s'est réunie aujourd'hui sous la présidence de Jean-Luc Bélingard, Président-Directeur Général, en présence des membres du Conseil d'Administration et de la direction du Groupe.

Toutes les résolutions soumises à l'Assemblée Générale ont été approuvées, notamment la distribution d'un dividende de 60 centimes d'euro par action, qui a été mis en paiement ce jour.

Pendant l'Assemblée, Jean-Luc Bélingard et Claire Giraut, Directeur Administratif et Financier, ont présenté la stratégie, les résultats financiers et les événements marquants de l'année 2006 et du premier trimestre 2007, ainsi que les perspectives d'avenir du Groupe Ipsen.

Les actionnaires ont notamment approuvé :

1) A titre ordinaire,

- les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006, les conventions réglementées ainsi que l'affectation du résultat et la distribution d'un dividende de 60 centimes d'euro par action. Le dividende a été mis en paiement le 6 juin 2007 à l'issue de l'Assemblée Générale;
- l'autorisation donnée au Conseil d'Administration pour une période de dix-huit mois en vue de l'acquisition par la société de ses propres actions, au prix maximum de 50 euros par action dans la limite de 10 % du capital social. Ce programme de rachat a pour but :
 - d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Ipsen ;
 - de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
 - d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ;
 - d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société ;
 - de procéder à l'annulation d'actions acquises.

2) A titre extraordinaire,

- Une délégation de pouvoir au conseil d'administration à l'effet de réaliser une augmentation du capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires par émission d'actions ordinaires et de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital social par apport en numéraire et/ou capitalisation de réserves et primes pour une durée de 26 mois dans la limite de 15 millions d'euros ;

- Une délégation de pouvoir au conseil d'administration à l'effet de réaliser une augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par émission d'actions ordinaires et de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital social par apport en numéraire pour une durée de 26 mois dans la limite de 15 millions d'euros ;
- Une délégation de pouvoir au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires lors d'une augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel des actionnaires dans la limite des plafonds fixés par l'assemblée ;
- Une délégation de pouvoir au conseil d'administration à l'effet de réaliser une augmentation du capital social par voie d'apports en nature par émission d'actions ordinaires et de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital social dans la limite de 10 % du capital social et pour une durée de 26 mois ;
- Une délégation de pouvoir au conseil d'administration à l'effet de réaliser une augmentation du capital social réservée aux salariés et dirigeants adhérant à un plan d'épargne d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers pour une durée de 26 mois ;
- L'autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions nouvelles et/ou existantes de la Société en faveur des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux dans la limite de 1% du capital pour une durée de 38 mois ;
- la mise en conformité des articles 10 et 24 des statuts de la société avec les dispositions du décret du 11 décembre 2006 modifiant le décret du 23 mars 1967.

A propos d'Ipsen

Ipsen est un groupe pharmaceutique international spécialisé tourné vers l'innovation qui commercialise actuellement plus de 20 médicaments et rassemble près de 4 000 collaborateurs dans le monde. La stratégie de développement du Groupe repose sur une complémentarité entre les produits des domaines thérapeutiques ciblés (oncologie, endocrinologie et troubles neuromusculaires), moteurs de sa croissance, et les produits de médecine générale qui contribuent notamment au financement de sa recherche. Cette stratégie est également complétée par une politique active de partenariats. La localisation de ses quatre centres de Recherche & Développement (Paris, Boston, Barcelone, Londres) lui permet d'être en relation avec les meilleures équipes universitaires et d'accéder à un personnel de grande qualité. En 2006, les dépenses de R&D ont atteint 178,3 millions d'euros, soit 20,7 % du chiffre d'affaires consolidé qui s'est élevé à 861,7 millions d'euros. Le produit des activités ordinaires, selon les normes IFRS, s'est établi à 945,3 millions d'euros la même année. 700 personnes sont affectées aux activités de R&D, avec pour mission la découverte et le développement de médicaments innovants au service des patients. Les actions Ipsen sont négociées sur le compartiment A du marché Euronext by Euronext™ (mnémonique : IPN, code ISIN : FR0010259150). Ipsen est membre du SRD (« Système à Règlement Différé ») et fait partie du SBF 250. Le site Internet d'Ipsen est www.ipсен.com.

Avertissement

Les déclarations prospectives et les objectifs contenus dans cette présentation sont basés sur la stratégie et les hypothèses actuelles de la Direction. Ces déclarations et objectifs dépendent de risques connus ou non, et d'éléments aléatoires qui peuvent entraîner une divergence significative entre les résultats, performance ou événements effectifs et ceux envisagés dans ce communiqué. Sous réserve des dispositions légales en vigueur, Ipsen ne prend aucun engagement de mettre à jour

ou de réviser les déclarations prospectives ou objectifs visés dans le présent communiqué afin de refléter les changements qui interviendraient sur les évènements, situations, hypothèses ou circonstances sur lesquels ces déclarations sont basées. L'activité d'Ipsen est soumise à des facteurs de risques qui sont décrits dans ses documents d'information enregistrés auprès de l'Autorité des marchés financiers.

Pour plus d'information :

Didier Véron

Directeur des Affaires Publiques et de la Communication

Tél.: +33 (0)1 44 30 42 38 - Fax: +33 (0)1 44 30 42 04

e-mail: didier.veron@ipsen.com

David Schilansky

Directeur des Relations Investisseurs

Tél.: +33 (0)1 44 30 43 88 - Fax: +33 (0)1 44 30 43 21

e-mail: david.schilansky@ipsen.com